

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET
ASSAINISSEMENT
CHAZELLES-VIRICELLES
Madame Julianne BESSENAY**
Place de l'Hotel de Ville
42140 CHAZELLES SUR LYON
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-SD-026601-01

Version du : 18/12/2025

Page 1/2

Dossier N° : 25Z010199

Date de réception : 11/12/2025

Référence bon de commande : JF 101225 EB-ET

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eaux chargées	EAU TRAITEE	(2324) (voir note ci-dessous)

(2324) [Demande biochimique en oxygène (DBO5)] Les délais de mise en analyse pour ce(s) paramètre(s) sont supérieurs aux délais normatifs mais le résultat reste exploitable selon nos études de stabilité.

N° ech **25Z010199-002** | Votre réf. (1) EAU TRAITEE

Température de l'air de l'enceinte	5.3°C	Date de réception	11/12/2025 08:35
Préleveur (1)	Prélevé par vos soins	Début d'analyse	11/12/2025 13:55
Date de prélèvement (1)	10/12/2025 14:45	Localisation du prélèvement (1)	STEP GARE

Analyses Physico-Chimiques

	Résultat	Unité
SD463 : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins COFRAC * ESSAIS 1-2091 Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	4	mg/l
SD461 : Demande chimique en oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC * ESSAIS 1-2091 Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	23	mg O2/l
SD010 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2091 * Gravimétrie [Filtres WHATMAN 934-AH RTU /47] - NF EN 872	2	mg/l
SD445 : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2091 * Spectrophotométrie (UV/VIS) [Ganimède] - Méthode interne	0.10	mg P/l
SD04P : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2091 Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
pH	7.3	Unités pH
Température de mesure du pH	19.0	°C

Interprétations / Commentaires

	Résultat	Unité
IVSEN : Surcharge énergie Prestation réalisée par nos soins		



Magalie BERNARD
Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.